

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Correction exceptionnelle
d'écritures comptables –
budget annexe
d'assainissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-25-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 25

OBJET : CORRECTION EXCEPTIONNELLE D'ECRITURES COMPTABLES – BUDGET
ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le comptable public demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une correction d'imputation pour les titres n°565 d'un montant de 36 328 € et n°567 d'un montant de 25 350 € du bordereau 50 en date du 31 décembre 2016.

Ces deux imputations ont été comptabilisées à tort en subvention au compte 1318 alors qu'il s'agissait d'avances remboursables à comptabiliser au compte 168.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la correction d'imputation demandée par le comptable public.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

APPROUVE la correction d'imputation dans la comptabilité du comptable public pour les titres n°565 et 567 du bordereau 50 en date du 31 décembre 2016 par débit du compte 1318 et le crédit du compte 1681 sur le budget annexe d'assainissement.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye